

Conditions générales pour l'utilisation de l'ARES 21

Frais de location :

Les clubs affiliés à l'A.C.V.N. ne paient aucune location.

Transport :

Le club organisateur est responsable de la prise en charge et du retour du matériel au dépôt de la piscine de Vevey-Corseaux-Plage. Selon les circonstances, l'A.C.V.N. peut demander à l'organisateur la prise en charge du matériel auprès d'un autre club. Les frais de transport sont à la charge de l'organisateur.

Assurance :

Le matériel est couvert par une 'Assurance Electronic' pour systèmes informatiques et autres installations techniques auprès de « La Bâloise Assurances ». Les primes sont à la charge de l'A.C.V.N.

Dommmages :

En cas de sinistre ou autre dysfonctionnement, l'organisateur remplira l'avis de sinistre de « La Bâloise » et le fera parvenir à l'A.C.V.N. dans les trois jours. Tout dommage ou dysfonctionnement constatés lors du montage, de l'utilisation et du démontage du matériel sont à signaler par écrit (photocopie de l'avis de sinistre) au responsable ACVN lors du retour du matériel.

Réservations :

Pour réserver le système de chronométrage Ares-21, glisser le curseur sur le bouton "Chronométrage " puis cliquez sur le bouton du sous-menu « Réserver ». Remplissez le formulaire et envoyez le nous en pressant la touche « Envoyer le formulaire »

Confirmation :

Si lors de votre demande de réservation vous mentionnez une adresse de messagerie électronique, vous recevrez notre confirmation par e-mail. Il vous suffira alors d'imprimer le document et de nous retourner un exemplaire dûment signé à notre adresse postale

ACVN / CP 140 / 1800 VEVEY 2.